



FINCOME LONGUE DUREE

Appel à propositions : Projets de recherche et de formation longue durée impliquant des Compétences Marocaines Du Monde

Le programme FINCOME est une action gouvernementale visant de faire contribuer les Compétences Marocaines Du Monde (CMDM) au processus de développement du Maroc.

Après l'évaluation positive des résultats des deux versions précédentes, le CNRST, avec l'appui du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, lance pour la troisième fois un appel à propositions pour soutenir des projets impliquant des Compétences Marocaines Du Monde et bénéficiant à une université publique ou à une institution publique de recherche marocaine.

L'appel à propositions de recherche et de formation FINCOME logue durée est lancé selon les dispositions suivantes :

1. La date limite du dépôt de dossier pour répondre à cet appel est le **12/04/2019** à 16h30.
2. Les résultats de sélection des dossiers déposés seront affichés sur le site du CNRST.
3. Les responsables des projets sélectionnés seront avisés par courrier électronique et par lettre officielle adressée à l'établissement d'accueil au Maroc.
4. Le formulaire de demande de projets de recherche et de formation longue durée impliquant des CMDM, téléchargeable sur le site (<http://www.cnrst.ma>), doit être envoyé à la cellule FINCOME par :
 - Courrier électronique à l'adresse : fincome@cnrst.ma
 - Courrier postal au siège du CNRST à l'adresse : Angle avenue Allal El Fassi, avenue des FAR, Quartier Hay Ryad, BP. 8027 Nations Unies, 10102 Rabat.

Conditions générales

1. Critères d'éligibilité

L'appel à proposition concerne les chercheurs marocains résidant à l'étranger, possédant **au moins 8 ans d'expérience de recherche après le doctorat** et n'ayant pas résidé au Maroc pendant les trois dernières années précédant la date de lancement du présent appel (01/03/2019).

Les chercheurs CMDM sélectionnés sont amenés à :

- Donner des cours et des séminaires dans leur domaine d'expertise à des étudiants de troisième cycle ;
- Assurer des activités d'encadrement de travaux de recherche (master et doctorat) ;
- Co-encadrer des thèses en cotutelle ;
- Impliquer la structure d'accueil dans des projets d'envergure internationale et monter des projets de coopération entre l'équipe d'accueil et l'équipe du chercheur marocain à l'étranger.
- Encadrer des actions de transfert de technologie et de valorisation des résultats de la recherche.

2. Organismes hôtes

Toutes les institutions publiques d'enseignement et de recherche marocaines sont éligibles. Les organismes hôtes doivent **assurer un environnement scientifique adéquat** à la CMDM.

3. Domaines prioritaires

Les propositions de projets dans les domaines prioritaires suivant sont vivement encouragées :

- Intelligence artificielle.
- Big-Data.
- Transfert de technologie et innovation.
- Energie, eau et environnement.
- Agriculture et alimentation.
- Santé.
- Technologie de l'information et systèmes embarqués.
- Aéronautique, Mécatronique et électronique.
- Matériaux et nanomatériaux.
- Gestion des risques.
- Sciences Humaines et Sociales.
- Transport et BTP.

L'appel à propositions reste ouvert aux propositions de projets dans d'autres domaines multidisciplinaires remplissant les critères d'excellence requis.

4. Durée

La durée du soutien variera entre **6 mois et 1 an** selon les besoins de l'institution hôte et la disponibilité de la CMDM.

Les CMDM sélectionnées sont tenues de :

- **Séjourner au Maroc pendant toute la durée du projet**
- **Se consacrer pleinement à la réalisation des objectifs du projet selon le calendrier arrêté entre l'expert et l'établissement bénéficiaire.**

Il est à signaler que si la nature du projet proposé nécessite des arrêts et/ou des déplacements à l'étranger de la CMDM, il est nécessaire de le mentionner et le justifier dans la proposition du projet qui sera envoyée pour évaluation.

A titre exceptionnel, en cas de congé de maladie supérieur à trois mois consécutifs ou congé d'une durée au moins égale à deux mois, faisant suite à un accident occasionnant une absence en cours de contrat, la durée initiale du contrat pourra être prolongée d'une durée égale à celle de l'arrêt, sans que cela puisse excéder une année.

Cette dérogation est valable à condition que l'expert en fasse la demande et présente à l'appui de sa demande les pièces justifiant l'arrêt de ses activités approuvées par le responsable de l'établissement d'accueil.

5. Evaluation

5.1. Evaluation présélection

Les propositions seront évaluées par les comités d'experts du CNRST renforcés en cas de besoin par des experts internationaux et ce selon les critères suivants (liste non exhaustive) :

- Qualité scientifique et technique du projet de recherche proposé : originalité, innovation, multidisciplinarité, pertinence par rapport aux priorités du pays ;
- Qualité et pertinence pédagogique des cours et séminaires proposés : pertinence des cours et leur originalité scientifique, technique et pédagogique, innovation, etc. ;
- Profil du chercheur : publications, appartenance à des réseaux, responsabilités, leadership.
- Implémentation du projet : la disponibilité d'infrastructures nécessaires à la réalisation du projet à l'institution hôte, le management des aspects opérationnels liés au séjour du CMDM ;
- Impact: nombre d'étudiants masters et doctorants bénéficiaires, nombre de thèses master encadrées, nombre de thèses de doctorats en cotutelle, possibilité de transfert de compétences à l'institution

hôte et vers le milieu socio-économique, potentiel de développer des accords de partenariat et de coopération sur le long terme.

5.2. Evaluation post sélection

Les experts sélectionnés devront envoyer au CNRST un rapport d'étape **tous les trois mois** et un **rapport final** à la fin de leur mission au Maroc. Les rapports devront être signés et cachetés par le responsable de l'établissement d'accueil.

Le rapport d'étape doit être reçu par la cellule FINCOME au plus tard 5 jours ouvrables après la fin du trimestre tandis que le rapport final doit être reçu par ladite cellule au plus tard 15 jours ouvrables après la fin de la mission de l'expert au Maroc.

6. Nature du soutien

Dans la limite du budget disponible, les experts sélectionnés dans le cadre du présent appel recevront :

✚ Un titre de transport

Un billet d'avion aller-retour entre le Maroc et le pays de résidence de l'expert.

Le CNRST se chargera de l'achat du billet d'avion, en classe économique, et le mettra à la disposition de l'expert à l'aéroport de départ (billet électronique). Pour ce faire, l'expert devra communiquer au CNRST un plan de vol (dates et villes de départ et d'arrivée) au moins 3 semaines avant sa date d'arrivée.

Le CNRST peut toutefois proposer un plan de vol alternatif et ce, soit pour une meilleure commodité de l'expert, soit pour une optimisation du coût du titre de transport. Il est à rappeler que la réglementation en vigueur en matière de contrôle financier **interdit le remboursement** de billets acquis par des personnes tierces. De ce fait l'expert ne doit pas acheter soi-même son titre de transport.

✚ Une indemnité mensuelle

Le CNRST accordera une indemnité mensuelle nette de **22 500 dhs** à chaque expert sélectionné pendant la période définie dans son programme de travail et validé par le CNRST.